

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : PLH 2022-2027 Développement de l'offre locative sociale sur la CAN. Passation d'une convention de partenariat entre la CAN, la Commune d'Echiré et DEUX-SEVRES HABITAT pour la réalisation d'une opération d'habitat social en acquisition-amélioration de 2 logements locatifs sociaux sis rue des Ecoles à Echiré.

Le Maire rappelle.

L'opération de DEUX-SEVRES HABITAT consiste à acquérir l'immeuble, propriété de la commune d'ÉCHIRE, composé de cinq logements locatifs (dont 3 logements déjà conventionnés), et à réhabiliter deux d'entre eux pour être conventionnés après travaux.

La délibération en date du 9 septembre 2022 autorisant la cession à DEUX-SEVRES HABITAT de la parcelle communale bâtie sise 411-419 rue des Ecoles à Échiré, cadastrée section AN n°188 d'une superficie de 817 m².

La cession de ce bien à DEUX-SEVRES HABITAT est intervenue le 28 septembre 2023.

Le Maire expose :

Les opérations contractuelles agréées par l'Etat depuis le premier PLH 2002-2007, et les collaborations avec les bailleurs sociaux intervenant sur son territoire, ont permis à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et aux communes de l'agglomération niortaise, d'améliorer, de développer et de diversifier son parc de logements sociaux sur son territoire.

Dans le cadre du PLH 2022-2027, le Maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition-amélioration de DEUX-SEVRES HABITAT de 2 logements locatifs sociaux sur la commune d'Echiré ;

Le projet de convention ayant pour objet de définir et de fixer les droits et les obligations de DEUX-SEVRES HABITAT, maître d'ouvrage, acquéreur de l'immeuble, en contrepartie des aides financières accordées par la CAN et la Commune. Les différentes parties conviennent d'acheter un ensemble immobilier sis au 411-419 sur la parcelle cadastrée section AN n°188 d'une superficie totale de 817 m², pour la réhabilitation de deux logements locatifs sociaux.

La CAN s'engage notamment à financer l'opération selon les dispositions et modalités prévues dans le PLH 2022-2027, pour une aide financière prévisionnelle totale de 25 992 € HT maximum au titre de la production locative sociale.

La CAN s'engage également à garantir les prêts de la Banque des Territoires nécessaires au financement de l'opération.

Quant à la Commune, elle s'engage notamment à :

- verser une subvention de 7 426 € HT au titre de la production locative sociale ;
- exonérer le maître d'ouvrage du paiement de la Taxe d'Aménagement pour l'opération objet de la présente convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire à la signer.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 15 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023